

## DIRECTION DES FINANCES

LE CONSEIL GENERAL, AU COURS DE SA REUNION DU 29 AVRIL 2011, A ADOPTE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2011.

CELLE-CI S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES (mouvements réels et mouvements d'ordre) A LA SOMME DE :

<b>. BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>21 178 885 €</b>
<b>. BUDGETS ANNEXES</b>	
* MaDEF .....	+/- 19 958 €
* Aéroport .....	+/- 3 000 €
* Laboratoire Départemental d'Analyses.....	+/- 500 €
* Parcs d'Activités Départementaux .....	+/- 500 €
* Aménagement Numérique du Territoire.....	+/- 126 000 €

CES BUDGETS PEUVENT ETRE CONSULTES DANS LES BUREAUX DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX.

(de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00)

Le 29 avril 2011

<b>TAUX D'IMPOSITION 2011</b>
-------------------------------

<b>FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>
---------------------------------

**TAUX D'IMPOSITION**

Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 21,25 %

<b>TAXE DEPARTEMENTALE SUR LES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE</b>
--

Coefficient multiplicateur..... 4

<b>DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE</b>
---

\* pour les immeubles d'habitation et de garage..... 3,8 %

\* pour les immeubles professionnels..... 3,8 %

<b>TAXE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (TDENS)</b>
---

\* Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.....2 %

\* Taxe établie sur les installations et travaux divers.....1,52 €/m<sup>2</sup>

**A R R E T E N° 2011-108**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24 ;

**VU** le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment ses articles 42 à 44 ;

**VU** l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

Sur proposition du Directeur Général des Services Départementaux :

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - L'arrêté du 26 février 2008 est abrogé.

**ARTICLE 2** - Monsieur Philippe DAZIN, chargé de mission, est désigné responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

**ARTICLE 3** - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> avril 2011

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL  
LE DIRECTEUR GENERAL  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**Alain GUILLAUMIN**

**A R R E T E N° 2011-123**

**PORTANT DESIGNATION DE M. Pierre CORDIER POUR REPRESENTER LE  
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LES  
OFFRES EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

**VU** l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

**VU** la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 portant constitution de la commission chargée d'examiner les offres en matière de délégation de service public;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Monsieur Pierre CORDIER est désigné pour représenter le Président du Conseil Général lors des réunions de la commission chargée d'examiner les offres en matière de délégation de service public.

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'examiner les offres en matière de délégation de service public, ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental et à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 6 mai 2011

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,**

**Benoît HURÉ**